

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 1698

THE REAL PROPERTY AND THE PARTY OF THE PARTY	ML TOOO			
Rapport d'inspection - Installation	on électrique domesti	que BT / TE	T existant	e
N° de rapport				
Référentiel reglementaires RGIE art. 271 270 Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : 0 Description de l'installation visitée :	CHECK-LIST-INS-E-11	015 4 270	and through the	J
Tension d'utilisation : N	rotection générale du branch ombre de tableaux :	ement : nombre de circ	A uits terminau	x: 15
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	and American Mirror Street	Nacht Chron	Terror State of the State of th	1100
Description		En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		sex office sec.	X	Set Se
Etat du matériel électrique installé		X	mental cala dile	V (94)
Mesures de protection contre les contacts directs			X	ALCO .
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		India sep 60	X	an augh
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		Augo mits dravecijoliti	X	and -
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	time auto duce	of the
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		60-		X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X	Like mindiskin	1989
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		X	an indeed	8 83 4
Résistance de dispersion de la prise de terre :		,	X	2069
Identification des appareils de mesure : reprise da	ins le dossier équipement indiv	viduel de l'agen	SOCOTECE	BELGIUM as
Manquements / Notes : Vork An A	ex e			16.1.16.1
Conclusion :		in contrâlo pór	adigue est à	offectuer
L'installation électrique est conforme aux prescrir dans le délai prescrit par la réglementation en vig L'installation électrique n'est pas conforme aux pr	gueur. rescriptions du R.G.I.E. Une	visite complén	nentaire est à	

🔪 exécuter par le même organisme après mise en conformité 💢 au terme de 18 mois apres signature de l'acte de vente.

Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL

Domenico

1/2

Nom et visa du demandeur pour réception :



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 1359 23/150 + 14/04
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : 15 ETAGE pente Chambre
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : Ouc. L collab.
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.
Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
☐ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants : Cofficiel.
☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: * Absence de Plan elichi que de l'installation. * Absence de serb on neur de Tene * Absence ?
de bagnes de Tolonences oux fusibles des
coffrets. & Recondition nement des Coffrets DECOMMENTES de latin ques et d'une porté du matérielle de porte à Sur des prise de courrant von munies de broche de Tene élest intes det de Monches des aparils de classe I. X Vie des des aparils de classe I. X Vie
elatriques et d'une porte du malende
munies de broche de Terre ilestintes dit de
Monches de sparies de closse In X Vu
l'alserse de plan électrique nous se pou lous s
diterminer les Tennants et alout souts d'estains
SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be
ancilo.